

NOTE CONCEPTUELLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DES ENGRAIS ORGANIQUES ET CHIMIQUES AU TOGO

A. Contexte stratégique du Projet et Engagement du Gouvernement et ses partenaires financiers dans le cadre des efforts pour le développement rizicole.

Le secteur agricole est un pilier de l'économie togolaise et occupe 70% de la population active avec une contribution de plus de 23,5% au PIB. Il est fortement dominé par l'agriculture pluviale et pratiquée en majorité par des petits producteurs.

Pour assurer le développement du secteur agricole, le Togo s'est doté d'une politique agricole assortie d'un plan stratégique avec une vision d'avoir une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030.

Ce plan stratégique dénommé Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) a pour objectif de contribuer à l'accélération de la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie tout en assurant l'inclusion sociale et le respect de l'environnement. Il est composé de quatre axes principaux dont l'organisation de l'espace agricole et des filières agricoles dans les agropoles ; l'amélioration de la productivité, de la production et de la valorisation des produits ; l'amélioration de la résilience et de l'alimentation des populations rurales et l'amélioration de la gouvernance du secteur.

Dans le souci de bien adapter le développement du secteur aux réalités de l'heure, une feuille de route gouvernementale a orienté les interventions du secteur agricole en trois projets majeurs et une réforme dont l'amélioration de la productivité est en bonne place.

Avec une demande du riz aujourd'hui de plus en plus forte, le besoin sur le marché intérieur pourrait atteindre 360 000 tonnes de riz usiné soit un équivalent de 600 000 tonnes de paddy en 2030. Pour faire face à ce besoin, le gouvernement à travers les politiques, programmes et projets met un accès sur les aménagements hydro agricoles. Au niveau de la SNDR 2, il est visé une augmentation de la production, l'amélioration de la compétitivité du riz local.

Pour atteindre ces objectifs, compte tenu de la dégradation des terres agricoles, il faut s'assurer de la disponibilité des fertilisants pour apporter aux sols une fertilité suffisante. Ainsi, le gouvernement a pris des mesures dont le soutien à la mise en place d'unités de production d'engrais et l'appui à l'installation des usines de fabrication d'engrais organiques.

B. Justifications

Dans la perspective de rendre le secteur agricole plus performant et compétitif, les gouvernements de la CEDEAO se sont dotés des politiques de développement sous régionaux afin d'agir en synergie en faveur du développement en général et du secteur agricole en particulier. Le gouvernement togolais avait ainsi adopté le Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) pour la période 2017-2026 dans le cadre de la transformation de son agriculture à l'horizon 2030. Ce programme est la déclinaison de la nouvelle politique agricole (2016-2030) dont le but, à terme, est de contribuer au rééquilibrage de la balance commerciale d'une manière globale, et celle du secteur agricole en particulier.

De plus, la feuille de route gouvernementale (2020-2025) en parfait arrimage avec le PNIASAN consacre son projet 12 à l'amélioration de la productivité et des rendements agricoles.

Ces objectifs sont en lien avec ceux de la SNDR qui projette la production du riz paddy à 1 142 000 tonnes en 2030 contre 494 638 tonnes en 2022.

Pour y parvenir, des stratégies sont en cours de mise en œuvre par le Ministère dont celles relatives à la promotion des espaces aménagés (ZAAP, périmètres irrigués, bas-fonds aménagés) et la promotion de la mécanisation et de l'irrigation agricoles à travers la création des centres régionaux de mécanisation. Les évaluations participatives des pratiques culturales dans plusieurs zones de culture de riz ont permis aux paysans d'apprécier la diversité des systèmes permettant d'améliorer la fertilité du sol et d'évaluer le niveau de rentabilité des différentes techniques de semis et des systèmes de culture à base de riz dans les bas-fonds.

La réalisation de tous ces objectifs stratégiques ne peut pas se faire sans l'accès aux intrants agricoles de qualité et en quantité suffisante.

C'est pourquoi le gouvernement togolais, a adopté le décret N°2008-114/PR du 29 août 2008 portant création et fonctionnement de la CAGIA afin répondre aux besoins sur le terrain. Dès lors, plusieurs projets de subvention et d'appui au secteur des engrais ont vu le jour avec pour mobilisation d'en moyenne 85 000 tonnes d'engrais chimique vivriers par an. Il accompagne les sociétés privées dans la distribution des engrais au Togo. Ces différents efforts quoique louable restent à améliorer selon les estimations de la CEDEAO qui place le Togo dans les pays à faible indice de consommation d'engrais dans la sous-région (16 unités d'éléments fertilisants par ha contre une recommandation de 50 unités). Cette situation à laquelle on peut ajouter les dérèglements climatiques et la pression foncière au Togo ont contribué à la baisse considérable de la fertilité des sols. Cette baisse de fertilité justifie en grande partie, les baisses des rendements observés ces dernières années dans la production des cultures de première nécessité dont le riz. Une des recommandations est de recourir aux bonnes pratiques agricoles de gestion rationnelle de la fertilité des sols par la valorisation des sources locales de fertilisants organiques.

En plus, avec la crise russo-ukrainienne qui a donné un coup d'arrêt aux différents efforts sus-mentionnés, l'une des principales recommandations de l'Union Africaine et de la CEDEAO pour atténuer l'effet de la flambée des prix des engrais chimiques sur le marché international est la promotion de la fabrication locale et de l'utilisation des fertilisants organiques. De même, les cartes de fertilité élaborées par l'institut togolais de recherche agronomique (ITRA) recommandent l'apport de plus en plus important d'engrais organiques afin de restaurer la fertilité des sols en améliorant l'efficacité d'utilisation des éléments minéraux par les plantes.

L'étude diagnostique de la filière engrais organique a ressorti à juste titre que la filière est à l'état embryonnaire avec un niveau de structuration relativement faible. Cette étude a également relevé les difficultés d'accès aux matières premières, la faible capacité productive et l'accès limité aux marchés nationaux. A ces différents défis s'ajoutent la nécessité d'organiser la filière, de mettre en place des procédures et techniques adaptées pour le contrôle qualité des bio fertilisants et de renforcer les capacités des acteurs à cet effet. Eu égard à tout ce qui précède, il importe de professionnaliser le sous-secteur des engrais organiques par la mise en place du réseau national des acteurs de la filière engrais organique pour disséminer les actions de l'État relatives à la promotion de la fabrication et d'utilisation des engrais organiques au niveau local.

L'objectif général de cette Note Conceptuelle est (i) de promouvoir la filière des engrais organiques au Togo pour une meilleure contribution de celle-ci dans l'amélioration de la productivité agricole dont celle du riz, et (ii) d'assurer l'accès sécurisé de l'engrais chimique aux producteurs. De manière spécifique, il s'agit de : (i) catégoriser les engrais organiques, chimiques, bio fertilisants

et autres produits assimilés (biostimulants) ; (ii) organiser les acteurs de la filière des engrais ; (iii) redynamiser la filière des engrais organiques et chimiques au Togo ; et (v) mettre en place un dispositif recherche & développement de la filière des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants).

C. Zones d'intervention potentielles et Groupes cibles

Le projet couvrira toutes les régions du Togo et particulièrement les zones d'aménagement rizicole et touchera tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeurs des engrais organiques et chimiques au Togo.

D. Objectifs Principaux du Projet

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- (i) catégorisation des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants);
- (ii) organisation des acteurs de la filière des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants) ;
- (iii) redynamisation de la filière des engrais organiques et chimiques au Togo ;
- (iv) Mobilisation des fonds de garantie à la relance du secteur des engrais organiques ; et
- (v) Mise en place du dispositif recherche & développement spécifique à la filière des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants)

E. Description des Composantes, Activités et Résultats attendus

Composante	Activités à mener	Résultats attendus
C1. catégorisation des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants)	-actualiser le répertoire des différents types d'engrais organiques -classifier les types d'engrais organiques -sensibiliser les acteurs sur l'utilisation des engrais chimiques adaptés selon les cartes de fertilité du pays	-répertoire actualisé des différents types d'engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés disponibles -les engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés sont catégorisés
C2. organisation des acteurs de la filière des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants)	-identifier les acteurs par maillon -mettre en réseau les acteurs	-les acteurs par maillon sont identifiés -les acteurs sont mis en réseau
C3. redynamisation à la filière des engrais chimiques et organiques au Togo	-appui à la mobilisation de la matière première pour la fabrication des engrais organiques -appui à l'acquisition des équipements de transformation pour la fabrication des engrais organiques -subvention des coûts des analyses au laboratoire pour les engrais organiques et chimiques -sensibiliser au respect des normes en matière de stockage des engrais organiques et chimiques -renforcement de la capacité des acteurs de la filière (inspecteur de contrôle et les autres maillons de la filière des engrais)	-les acteurs sont appuyés dans la mobilisation de la matière première pour la fabrication des engrais organiques -les acteurs sont appuyés dans l'acquisition des équipements de transformation pour la fabrication des engrais organiques -les coûts des analyses au laboratoire des échantillons des engrais organiques et chimiques sont subventionnés - les acteurs sont sensibilisés sur le respect des normes en matière de stockage des engrais ; - les capacités des acteurs de la filière (inspecteurs de contrôle et les autres maillons de la filière des engrais chimiques et organiques) sont renforcées
C4. Mobilisation des fonds de garantie à la relance du secteur des engrais	-subvention des coûts des engrais chimiques et organiques -mise en place d'un mécanisme de subvention exclusive au profit des riziculteurs des ZAAP	-les subventions sont faites sur les engrais chimiques et organiques -un mécanisme de financement exclusif au profit des riziculteurs des ZAAP est mis en place
C5. Mise en place du dispositif recherche & développement spécifique à la filière des engrais organiques, biofertilisants et autres produits (biostimulants)	-appuyer le laboratoire de l'ITRA (S.E.V.E) en équipements adéquats -renforcement des capacités du personnel du laboratoire	-le laboratoire de l'ITRA (S.E.V.E) est appuyé en équipements adéquats -les capacités du personnel du laboratoire sont renforcées

F. Coûts et Financements

Le coût du projet est estimé à francs CFA réparti comme suit :

Composante	Montant en millier de FCFA	bailleurs	Etat
Composante 1	184 090 000,00	x	x
Composante 2	14 000 000,00	x	x
Composante 3	656 750 000,00	x	x
Composantes 4	14 683 999 669,95	x	
Composantes 5	156 750 000,00	x	x
TOTAL	15 695 589 669,95		

G. Stratégie de Mise en œuvre du Projet

Dans le but de promouvoir l'utilisation des engrais organiques au Togo et de contribuer à l'amélioration des rendements agricoles, la CAGIA a procédé à une identification des promoteurs œuvrant dans le domaine des engrais organiques. Au total, 58 acteurs ont été identifiés afin d'envisager de leur apporter des appuis et accompagnements nécessaires pour le développement de ladite filière. Par ailleurs, la réalisation de l'étude diagnostique de la filière des engrais organiques au Togo avec l'appui financier de la GIZ a permis de souligner la nécessité de faire un diagnostic exhaustif de la filière des engrais organiques au Togo afin de disposer des éléments nécessaires pour l'organisation et l'accompagnement des différents acteurs qui interviennent dans ladite filière.

Une meilleure synergie sera développée entre les acteurs notamment : les fournisseurs de matières premières ; les fabricants d'engrais organiques ; les distributeurs ; les laboratoires d'analyses et de recherches ; les vulgarisateurs ; les experts qualités ; structures et institutions nationales impliquées ; les bailleurs de fonds.

Au niveau des institutions étatiques : il s'agira d'accompagner les acteurs dans l'obtention des documents juridiques et administratifs, de mettre en place un partenariat public-privé ; de subventionner les coûts d'analyses ; de sensibiliser les acteurs sur la réglementation du sous-secteur des engrais organiques et minéraux.

Au niveau des partenaires techniques et financiers : il sera question d'allouer les fonds pour recruter un expert pour le renforcement des capacités des acteurs ; d'appuyer en matériel de laboratoire ; financement pour l'acquisition des équipements adaptés. Les potentiels partenaires sont entre autres : IFDC ; FSRP ; GIZ ; USAID ; PAM ; FAO, MIFA...

H. Organisation et gestion

Les acteurs seront constitués en un réseau national des acteurs de la filière des engrais, biofertilisants et autres produits assimilés. Une structure à budget autonome placée sur la tutelle du ministère de l'agriculture de l'élevage et du développement rural sera mise en place. Elle aura une représentation nationale et des antennes dans les régions qui seront chargées de représenter le réseau au niveau régional.

Le Réseau sera doté des organes suivants :

- l'Assemblée Générale ;
- Le Conseil d'Administration ;
- La direction Exécutive ;
- le Commissariat aux comptes.

L'Assemblée Générale : Elle est l'instance suprême du Réseau. Elle est constituée de toutes les coopératives membres. Elle se réunit en session ordinaire au moins une fois tous les ans sur convocation du Président. Elle peut toutefois se réunir en session extraordinaire sur convocation du conseil d'administration ou sur demande des deux tiers (2/3) des membres du Réseau.

Le Conseil Administratif : c'est l'organe qui a en charge l'administration, l'animation et la gestion du Réseau. Il met en œuvre les décisions conformément aux directives fixées par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom du Réseau ou pour autoriser tout acte ou opération relatif à son objet social. Il délibère sur toute question relative au fonctionnement du Réseau.

La Direction Exécutive : La gestion quotidienne et la coordination des activités du réseau sont dévolues à la direction exécutive. La direction exécutive est dirigée par un directeur exécutif, nommé par le conseil d'administration suite à un appel à candidatures sur la base de ses compétences. Dans le cas échéant, un membre actif du réseau peut postuler s'il a un bon profil. Il sera placé sous l'autorité du conseil d'administration.

Le Commissariat aux comptes : L'assemblée générale ordinaire élit au moins deux (2) commissaires aux comptes chargés d'auditer les comptes du réseau. Le commissaire aux comptes peut opérer tout contrôle nécessaire. Il dresse un rapport qu'il présente à l'assemblée générale.

I. Suivi-Evaluation

Le suivi évaluation consiste à faire interagir les activités des composantes afin d'orienter le projet en fonction de sa finalité, en adéquation avec ses valeurs et incorporé à son mode de gouvernance. La cellule de S&E du projet sera composé au niveau central d'un expert en la matière chargé du suivi des activités du projet et des rapports au niveau central par une compilation des rapports régionaux. Il s'appuiera sur un large dispositif qui impliquera toutes les parties prenantes. Au démarrage, le projet mettra en place un système de suivi-évaluation qui fera l'objet d'un partage et d'une validation avec l'ensemble des acteurs impliqués avant sa mise en œuvre.

Il sera question de suivre l'exécution de chaque activité par rapport à sa programmation et son objectif attendu afin d'atteindre les résultats assignés. L'évaluation permet alors de proposer des mesures d'amélioration.

J. Risques

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
Faible adhésion des bénéficiaires au projet	Moyen	Formation ; sensibilisation et communication sur les engrais organiques, biofertilisants et autres produits assimilés (biostimulants) doivent être récurrentes ; voyages d'échanges dans d'autres pays ou des rencontres d'échanges -organisation des rencontres avec des témoignages de producteurs qui ont opté pour les engrais organiques
Défaut de mobilisation de matière première	Moyen	Mise en place de dispositifs de collecte et de recyclage des déchets ménagers dans chaque localité
Insuffisance de financement	Moyen	Lobbying auprès des PTF pour la mobilisation des fonds
Crises sanitaires et/ou politiques (ressources réallouées à d'autres fins)	Faible	Renforcement des mesures idoines de ripostes (élargissement des assurances maladies aux producteurs agricoles riziculteurs)
Catastrophes naturelles (inondations et sécheresse)	Moyen	Renforcement des mesures d'assistance en cas de sinistres
Insécurité nationale liée aux attaques terroristes	Moyen	Renforcement de la sécurité, ateliers de sensibilisation sur le vivre ensemble

K. Fiche de Projet

Fiche Synoptique	
Intitulé :	DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DES ENGRAIS AU TOGO
Maître d'ouvrage :	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et du Développement Rural (MAEDR)
Maître d'œuvre :	
Zones d'intervention :	Le projet couvrira toutes les régions du Togo
Groupes cibles	Acteurs impliqués dans la chaîne des valeurs des engrais au Togo: -fournisseurs de matières premières -fabricants -distributeurs -Laboratoires et -organes de contrôle de la qualité des engrais
Durée :	36 mois
Budget Total :	15 695 589 669,95 HT
Source de financement :	Bailleurs et Etat
Objectif général	Promouvoir la filière des engrais organiques et chimiques au Togo pour une meilleure contribution de cette filière dans l'amélioration de la productivité agricole dont celle du riz.

Objectifs spécifiques	(i) catégoriser les engrais chimiques, organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants,) ; (ii) d'organiser les acteurs de la filière des engrais organiques, de biofertilisants et biostimulants ; (iii) redynamiser la filière des engrais organiques et chimique au Togo ; (iv) Mobiliser un fonds de garantie à la relance du secteur des engrais ; et (v) mettre en place dispositif recherche & développement à la filière des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés.
Résultats attendus :	R1. Le engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants) sont catégorisés R2. Les acteurs de la filière des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants) sont organisés R3. La filière des engrais au Togo est redynamisée R4. Les fonds de garantie à la relance du secteur des engrais chimiques et organiques sont mobilisés R5. Le dispositif recherche & développement spécifique à la filière des engrais organiques, biofertilisants et autres produits assimilés (biostimulants) est mis en place

Risques majeurs et action de mitigation

Risques majeurs	Mesures de mitigation
Faible adhésion des bénéficiaires au projet Défaut de mobilisation de matières premières Insuffisance de financement Crises sanitaires et/ou politiques (ressources réallouées à d'autres fins) Catastrophes naturelles (inondations et sécheresse) Insécurité nationale liée à l'extrémisme violent	Formation; sensibilisation et communication sur les engrais seront récurrentes; -organisation des rencontres nationales avec des témoignages; Mise en place de dispositifs de collectes et de recyclage des déchets ménagers dans chaque localité; Lobbying auprès des PTF pour la mobilisation des fonds ; Renforcement des mesures idoines de ripostes; Renforcement des mesures d'assistances en cas de sinistres ; Renforcement de la sécurité, atelier de sensibilisations sur le vivre ensemble

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
1. OBJECTIF GLOBAL			
Promouvoir la filière des engrais organiques et chimiques au Togo pour une meilleure contribution de cette filière dans l'amélioration de la productivité agricole dont celle du riz			
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
1. catégoriser les engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants)	• Nombre de types d'engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants) catégorisé	• Rapports, répertoires des types d'engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés	• Insuffisance de financement • Faible adhésion des bénéficiaires au projet •
2. organiser les acteurs de la filière des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants)	• Nombre d'acteurs de la filière des engrais organisés		
3. redynamiser la filière des engrais chimiques et organiques au Togo	• nombre de réformes opérées		
3. mobiliser les fonds de garantie à la relance du secteur des engrais organiques et chimiques au Togo	• montant de fonds mobilisés		
5. Mettre en place un dispositif recherche & développement spécifique à la filière des engrais organiques, biofertilisants et autres produits assimilés (biostimulants)	• Nombre de dispositifs de recherche & développement spécifique à la filière des engrais organiques et biofertilisants mis en place		
3. RÉSULTATS			
Composante 1: catégorisation des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés			
1.1 répertoire actualisé des différents types d'engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés disponibles	• Nombre de répertoires des différents types d'engrais actualisés	• répertoires	• Insuffisance de financement

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
1.2 les engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants) sont catégorisés	• Nombre de catégories des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés		
Composante 2: organisation des acteurs de la filière des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants)			
2.1 les acteurs par maillon sont identifiés	• Nombre d'acteurs identifiés	• Rapport d'activité	• Insuffisance de financement • Crises sanitaires et/ou politiques (ressources réallouées à d'autres fins)
2.2 les acteurs sont mis en réseau	• Nombre d'acteurs mis en réseau		
Composante 3 : redynamisation de la filière des engrais organiques et chimiques au Togo			
3.1 les acteurs sont appuyés dans la mobilisation de la matière première pour la fabrication des engrais organiques	Nombre d'acteurs appuyés	Rapport d'activité	• Insuffisance de financement • Crises sanitaires et/ou politiques (ressources réallouées à d'autres fins) • Catastrophes naturelles (inondations et sécheresse)
3.2 les acteurs sont appuyés dans l'acquisition des équipements de transformation des matières premières pour la fabrication des engrais organiques	Nombre d'acteurs appuyés	Rapport d'activité	
3.3 les coûts des analyses au laboratoire des échantillons des engrais chimiques et organiques sont subventionnés	Nombre d'analyses subventionnées	Rapport financier	
3.4 les acteurs sont sensibilisés sur le respect des normes en matière de stockage des engrais	Nombre d'acteurs sensibilisés	Rapport d'activité	
Composante 4 : Mise en place dispositif recherche & développement spécifique à la filière des engrais organiques et biofertilisants			
4.1 le laboratoire de l'ITRA (S.E.V.E) est appuyé en équipements adéquats	• Nombre d'équipements et matériels fournis au laboratoire SEVE	• Rapport	

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
4.2 les capacités du personnel du laboratoire sont renforcées	Nombre de personne formées		• Insuffisance de financement • Crises sanitaires et/ou politiques (ressources réallouées à d'autres fins) • Catastrophes naturelles (inondations et sécheresse)

BUDGET PREVISIONNEL D'EXECUTION

Composantes	Activités	Résultats attendus	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total Budget indicatif (FCFA)
C1. Catégorisation des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés (biostimulants)	C1.1. Actualiser le répertoire des différents types d'engrais organiques, biofertilisants et autres produits assimilés	Le engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés sont catégorisés	Atelier	1	8 980 000,00	8 980 000,00
	C1.2. Classifier les types d'engrais organiques		Formation	3	13 470 000,00	40 410 000,00
	C1.3. Sensibiliser les acteurs sur l'utilisation de l'engrais chimique adaptés selon les cartes de fertilité du pays		Atelier	5	26 940 000,00	134 700 000,00
C2. Organisation des acteurs de la filière des engrais organiques, bio fertilisants et autres	C2.1. Identifier les acteurs par maillon	Les acteurs de la filière des engrais organiques, bio fertilisants et autres produits assimilés sont organisés	Mission	4	2 000 000,00	8 000 000,00
	C2.2. Mettre en réseau les acteurs		Atelier	2	3 000 000,00	6 000 000,00

produits assimilés (biostimulants)						
C3. Redynamisation à la filière des engrais organiques et chimiques au Togo	C3.1. Appui à la mobilisation de la matière première	La filière des engrais au Togo est redynamisée	Ens	150	1 000 000,00	150 000 000,00
	C3.2. Appui à l'acquisition des équipements de transformation		Ens	150	2 000 000,00	300 000 000,00
	C3.2. Subvention des coûts des analyses au laboratoire		Ens	150	300 000,00	45 000 000,00
	C3.3. Sensibiliser au respect des normes en matière de stockage des engrais		Atelier	500	210 000,00	105 000 000,00
	C3.4. Renforcement de capacité des acteurs de la filière (inspecteur de contrôle et les autres maillons de la filière des engrais)		Atelier	2	28 375 000,00	56 750 000,00
C4. Mobilisation des fonds de garantie à la relance du secteur des engrais	C4.1. Subvention des coûts des engrais	Les fonds de garantie à la relance du secteur des engrais sont mobilisés	Ens	1	7 427 035 000,00	7 427 035 000,00
	C4.2. Mise en place d'un mécanisme de subvention exclusive au profit des riziculteurs des ZAAP		Mission	1	7 256 964 669,95	7 256 964 669,95
C5. Mise en place dispositif recherche & développement spécifique à la filière des engrais organiques et biofertilisants	C5.1. Appuyer le laboratoire de l'ITRA (S.E.V.E) en équipement adéquat	Le dispositif recherche & développement spécifique à la filière des engrais organiques et biofertilisants est mis en place	Ens	1	100 000 000,00	100 000 000,00
	C5.2. Renforcement des capacités du personnel du laboratoire et inspecteurs des engrais		Atelier	2	28 375 000,00	56 750 000,00
COUT TOTAL DU PROJET						15 695 589 669,95